

L'absentéisme des élèves est stable depuis trois ans

■ En 2012-2013, en moyenne, 3,9 % des élèves ont été absents de façon non justifiée, quatre demi-journées ou plus par mois. Le taux d'absentéisme annuel est de 2,2 % dans les collèges, de 4,9 % dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et de 11,8 % dans les lycées professionnels (LP). Cette proportion moyenne d'élèves absentéistes varie fortement d'un établissement à l'autre : en janvier 2013, l'absentéisme touche moins de 1,8 % des élèves dans la moitié des établissements, alors que dans un établissement sur dix, il dépasse 13,2 %. Les LP restent les établissements les plus marqués.

Du fait de leurs absences, quel que soit le motif, les élèves perdent en moyenne 5,4 % de temps d'enseignement. Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, ce temps d'enseignement perdu passe à 1,1 %. Dans la plupart des départements, moins de 1 % des élèves sont signalés pour absentéisme aux directions académiques.

SOPHIE CRISTOFOLI, DEPP B3

■ Entre septembre 2012 et avril 2013, 3,9 % des élèves du second degré public, en moyenne, ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, et peuvent être considérés comme « absentéistes ». Cette proportion varie sensiblement selon le type d'établissement et d'un mois sur l'autre. Dans les collèges, le taux d'absentéisme moyen est de 2,2 %, et évolue de 1 % à 2,8 %, entre septembre 2012 et avril 2013. Dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), ce taux moyen est de 4,9 % et varie de 1,9 % à 7,3 %. Dans les lycées professionnels (LP), il est de 11,8 % et passe de 6,9 % à 13,2 % entre septembre 2012 et avril 2013, atteignant un maximum de 14,8 % en janvier 2013 (FIGURE 1).

Moins de 1,8 % d'élèves absentéistes dans la moitié des établissements, toute l'année

La proportion d'élèves absentéistes est distribuée de manière extrêmement inégale entre les établissements. Entre septembre 2012 et avril 2013, dans la moitié des établissements les moins touchés par le phénomène, le taux

1 – Proportion d'élèves absentéistes par type d'établissement en 2012-2013 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	1,0	1,9	6,9	1,8
Octobre	2,3	4,2	12,6	3,8
Novembre	1,5	3,1	9,3	2,6
Décembre	2,1	4,6	11,2	3,7
Janvier	2,8	6,4	14,8	4,9
Février	2,8	5,5	11,8	4,4
Mars	2,4	6,2	14,3	4,6
Avril	2,8	7,3	13,2	5,1

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine.

Source : MEN-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

d'absentéisme est toujours inférieur à 1,8 %. À l'opposé, dans le dixième des établissements les plus concernés, il dépasse 11 %, à partir de janvier.

Le mois de janvier est souvent retenu comme mois de référence pour mesurer l'absentéisme. En effet, il est peu touché par les vacances scolaires et le nombre de jours où les établissements accueillent des élèves varie peu d'une année sur l'autre, soit quatre semaines entières. C'est pourquoi les résultats le concernant méritent d'être détaillés.

En janvier 2013, la moitié des établissements ont moins de 1,8 % d'élèves absentéistes, alors que, dans 10 % des

Directrice de la publication :

Catherine Moisan

Secrétaire de rédaction :

Marc Saillard

Maquettiste :

Frédéric Voiret

Impression :

DEPP/DVE

ISSN 1286-9392

Département de la valorisation
et de l'édition

61-65, rue Dutot

75732 Paris Cedex 15

2 – Distribution de la proportion des élèves absents en janvier 2013 (%)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,2	1,3	4,1	7,0
LEGT	0,9	3,0	8,8	19,5
LP	2,7	8,3	19,3	36,2
Ensemble	0,3	1,8	5,7	13,2

Lecture : un quart des établissements ont une proportion d'élèves absents inférieure ou égale à celle du premier quartile (0,3 %). La médiane est le seuil qui partage le nombre des établissements par la moitié (1,8 %). 75 % des établissements ont une proportion d'élèves absents inférieure ou égale à celle du dernier quartile (5,7 %) et pour 90 % des établissements cette proportion est inférieure ou égale à celle du dernier décile (13,2 %).

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine.

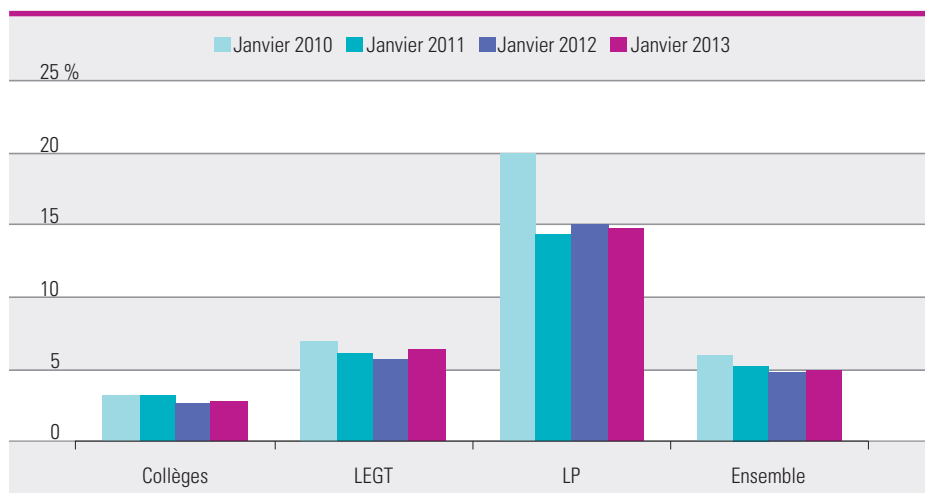
Source : MEN-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

établissements, cette proportion atteint au moins 13 % (FIGURE 2). La moyenne est de 4,9 %. Elle est nettement supérieure à la médiane, ce qui indique une forte concentration du phénomène. De plus, un quart des établissements comptent moins de 0,3 % d'élèves absents.

Toujours cinq fois plus d'absentéisme dans les lycées professionnels que dans les collèges

Le taux d'absentéisme est sensiblement plus élevé dans les LP. Ainsi, en janvier 2013, ces derniers ont, en moyenne, 14,8 % d'élèves absents non justifiés quatre demi-journées ou plus, contre 6,4 % dans les LEGT et 2,8 % dans les collèges. Ce mois-là, si la moitié des collèges comptent moins de 1,3 % d'élèves absents et la moitié des LEGT moins de 3 %, cette proportion atteint 8,3 % pour la moitié des LP. De même, dans les 10 % d'établissements les plus touchés par l'absentéisme, on dénombre en LP plus de 36,2 % d'élèves absents en janvier 2013, contre 19,5 % en LEGT et 7 % en collège. Cette différence de comportement selon le type d'établissement est observée depuis le début de l'enquête. En 2012-2013, les collèges connaissent deux fois moins d'absentéisme que les lycées d'enseignement général et technologique et cinq fois moins que les lycées professionnels. Comme l'in-

3 – Comparaison de la proportion d'élèves absents en janvier 2010, 2011, 2012 et 2013 par type d'établissement (%)



Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine.

Source : MEN-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

dique le rapport Machard « Les managements à l'obligation scolaire », une orientation plus ou moins désirée, mais aussi un temps de transport plus élevé, conduisent à un absentéisme plus accentué en lycée professionnel.

Entre janvier 2011 et janvier 2013, le taux d'absentéisme varie peu, après une baisse sensible par rapport à janvier 2010, essentiellement imputable aux LP. Ainsi, la proportion d'élèves absents pour l'ensemble des établissements est de 6,0 % en janvier 2010, puis de 5,2 % en janvier 2011, de 4,8 % en janvier 2012 et elle est de 4,9 % en janvier 2013 (FIGURE 3).

Les élèves perdent en moyenne 5,4 % de leur temps d'enseignement du fait de leurs absences, quel qu'en soit le motif

En raison de leurs absences, tous motifs confondus, et qu'elles soient justifiées ou non, les élèves perdent en moyenne sur l'année 5,4 % du temps d'enseignement. En 2012-2013, pour l'ensemble des établissements, la proportion d'heures perdues pour absence varie de 2,5 % à 7,8 %, maximum atteint en février 2013 (FIGURE 4). Comme pour le taux d'absentéisme, ce pourcentage moyen cache une réalité différente

4 – Proportion d'heures d'enseignement perdu pour absences tous motifs par type d'établissement en 2012-2013 (%)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	2,2	2,3	4,7	2,5
Octobre	3,7	4,3	7,2	4,2
Novembre	3,5	4,4	6,7	4,1
Décembre	5,1	6,3	8,2	5,8
Janvier	6,0	7,1	9,3	6,6
Février	7,4	7,6	9,9	7,8
Mars	5,1	6,7	9,0	5,9
Avril	5,1	7,0	9,0	6,0

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine.

Source : MEN-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

selon le type d'établissement. Sur l'ensemble de l'année, les collégiens perdent 4,8 % de leur temps d'enseignement, alors que les élèves de LEGT en perdent 5,7 %, et que ceux de LP, les plus touchés, perdent en moyenne 8 % d'heures d'enseignement.

Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, la proportion d'heures d'enseignement perdu est de 1,1 % en moyenne, tous types d'établissements confondus et sur l'ensemble de l'année.

Le temps d'enseignement perdu chaque mois dépend moins directement du calendrier des vacances que le taux d'absentéisme : en effet, un élève atteint plus facilement le seuil de quatre

5 – Proportion d'heures d'enseignement perdu pour absences non justifiées par type d'établissement en 2012-2013 (%)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,3	0,4	1,3	0,5
Octobre	0,7	0,9	2,2	0,9
Novembre	0,6	0,9	2,0	0,8
Décembre	0,9	1,4	2,7	1,2
Janvier	0,8	1,2	2,6	1,1
Février	1,1	1,7	3,2	1,5
Mars	0,9	1,7	3,1	1,4
Avril	1,1	1,9	3,5	1,6

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine.

Source : MEN-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

demi-journées d'absences les mois où le nombre de jours de cours est élevé. Ainsi, en janvier 2013, mois le plus travaillé, le taux d'absentéisme est, avec le mois d'avril, le plus élevé pour l'ensemble des établissements (4,9 %), alors que la proportion d'heures d'enseignement perdu pour absences non justifiées n'est que de 1,1 %. À l'inverse, malgré une proportion plus élevée d'heures d'enseignement perdu (1,5 %), février, qui comprend moins de jours travaillés, compte un taux d'absentéisme plus bas (4,4 %) (FIGURE 5).

L'absentéisme lourd touche moins de 1 % des élèves

Un seuil de dix demi-journées par mois d'absences non justifiées permet de mesurer l'absentéisme « lourd ». La proportion d'élèves qui relèvent de cet absentéisme reste limitée : quelles que soient les années, elle s'établit, en moyenne, toujours autour de 1 % sur l'ensemble des établissements. En 2012-2013, tous types d'établissement confondus, elle n'atteint 1 % qu'à partir de mars 2013. Et, comme chaque année, les lycées professionnels sont les plus touchés par cet absentéisme. En 2012-2013, le taux d'absentéisme lourd est, en moyenne sur l'année, de 0,5 % dans les collèges et de 0,8 % dans les LEGT, où il atteint 1,4 % en avril 2013. Dans les lycées professionnels, il varie de 1,5 % à 3,6 %, maximum atteint en janvier 2013 (FIGURE 6).

6 – Proportion d'élèves absents de façon non justifiée plus de dix demi-journées par mois, par type d'établissement en 2012-2013 (%)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,3	0,3	1,5	0,4
Octobre	0,4	0,7	2,9	0,7
Novembre	0,3	0,5	1,9	0,5
Décembre	0,4	0,7	2,5	0,7
Janvier	0,5	1,0	3,6	0,9
Février	0,6	1,0	2,6	0,9
Mars	0,6	1,1	3,1	1,0
Avril	0,7	1,4	3,5	1,1

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine.

Source : MEN-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

Cet absentéisme lourd est, lui aussi, très inégalement réparti. En effet, tous types d'établissements confondus et quel que soit le mois, la moitié des établissements ont moins de 0,3 % d'élèves absents de façon non justifiée plus de dix demi-journées par mois, tandis que dans un établissement sur dix, le taux d'absentéisme lourd dépasse toujours 1 % et atteint même 2,6 % en avril 2013. En janvier 2013, un dixième des collèges ont au moins 1,3 % d'élèves absents plus de dix demi-journées de façon non justifiée. Cette proportion s'élève à 2,8 % dans un LEGT sur dix et 9,2 % pour 10 % des LP. Par ailleurs, six mois sur huit, la moitié des LP ont un taux d'absentéisme lourd supérieur au moins égal à 1 %.

Les LP sont les établissements qui signalent le plus d'élèves absentéistes

La loi visant à lutter contre l'absentéisme scolaire prévoit que les chefs d'établissement signalent les élèves concernés à la direction académique. Dans les faits, en raison de la complexité de la gestion de l'absentéisme au sein de l'établissement, tous les élèves absentéistes ne sont pas systématiquement signalés. La proportion moyenne par type d'établissement d'élèves signalés est effectivement toujours moins importante que celle d'élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, sur l'ensemble de l'année scolaire.

7 – Proportion d'élèves signalés aux directions académiques - source établissement - en 2012-2013 (%)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,1	0,2	1,0	0,2
Octobre	0,2	0,5	2,3	0,4
Novembre	0,2	0,3	1,6	0,3
Décembre	0,3	0,5	1,7	- 0,5
Janvier	0,3	0,6	2,1	0,5
Février	0,3	0,6	2,4	0,6
Mars	0,3	0,5	2,1	0,5
Avril	0,2	0,6	2,9	0,6

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine.

Source : MEN-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

Le taux d'élèves signalés à la direction académique varie peu dans les collèges et dans les LEGT, oscillant entre 0,1 % et 0,6 %. Dans les LP, ce taux varie de 1 % à 2,9 %, maximum atteint en avril 2013 (FIGURE 7).

Les LP sont les établissements où le rapport entre le signalement et le taux d'absentéisme est le plus faible. En 2012-2013, la proportion d'élèves absentéistes est six fois plus importante que celle d'élèves signalés dans les LP, dix fois plus dans les collèges et onze fois plus dans les LEGT.

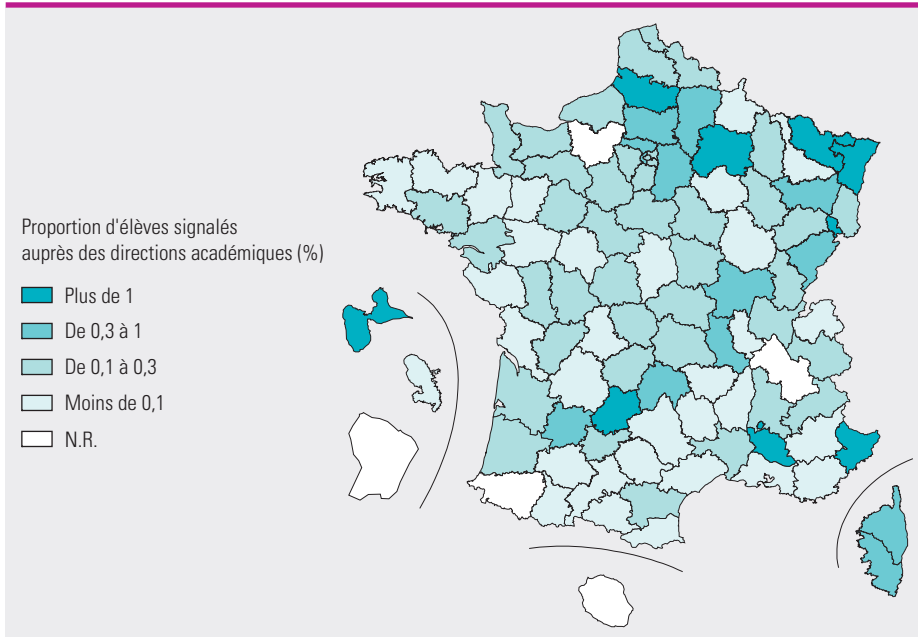
Le taux moyen d'élèves signalés aux directions académiques dépasse 1 % dans seulement neuf départements sur cent

Pour compléter ces données recueillies auprès d'un échantillon d'établissements, une collecte complémentaire d'informations est réalisée annuellement auprès de toutes les directions académiques (DASEN).

Cette enquête permet de donner une indication sur l'enseignement secondaire privé, qui signale très peu d'élèves aux DASEN : en 2012-2013, le pourcentage d'élèves signalés oscille entre 0,01 % et 0,02 %, et atteint 0,03 % seulement en janvier 2013.

Dans l'enseignement secondaire public, la part d'élèves signalés est dix fois plus importante. Dans les collèges, elle oscille,

8 – Proportion d'élèves signalés à l'inspection académique - source DASEN - en 2012-2013 (%)



Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.
Source : MEN-DEPP, enquête annuelle auprès des DASEN sur l'absentéisme des élèves

selon les mois, entre 0,2 % et 0,4 % ; et dans les lycées (LEGT et LP), elle varie entre 0,2 % et 0,6 %. L'ordre de grandeur de ces taux reste assez proche des chiffres issus de la source établissement. En 2012-2013, le taux moyen d'élèves de l'enseignement secondaire public signalés aux directions académiques

dépasse rarement 1 %. Seules la Marne (3,7 %) et la Guadeloupe (3,1 %) déclarent un taux moyen d'élèves signalés qui dépasse 1,6 %. Sept départements comptent en moyenne de 1 % à 1,5 % d'élèves signalés (Moselle, Vaucluse, Lot, Somme, Territoire de Belfort, Alpes-Maritimes et Bas-Rhin). Ce taux dépasse

0,3 % tout en restant inférieur à 1 % pour treize départements (Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne, Haute-Corse, Cantal, Corse-du-Sud, Vosges, Val-d'Oise, Lot-et-Garonne, Saône-et-Loire, Doubs, Loire, Oise et Aisne) (FIGURE 8). Pour l'ensemble des autres départements, il varie de 0,02 % à 0,1 %.

en savoir plus

« L'absentéisme des élèves dans le second degré public en 2011-2012 », Note d'Information 13.01, MEN-DEPP, février 2013.

Rapport Machard, « Les manquements à l'obligation scolaire », janvier 2003, p. 17-31.

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

SOURCES

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) conduit deux enquêtes sur l'absentéisme des élèves : une auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine et une autre auprès des directions académiques (DASEN) sur les premier et second degrés public et privé. Ces enquêtes recueillent des informations mensuelles. Pour l'enquête auprès des établissements, les résultats s'appuient sur l'exploitation des données de septembre à avril, pour lesquelles le taux de réponse varie entre 61 % et 55 %. Ce taux étant inférieur à 30 % en mai et en juin, les données ne peuvent pas être considérées comme fiables. La seconde enquête, exhaustive auprès des DASEN, concerne les dix mois de l'année scolaire et présente un taux de réponse très satisfaisant.

À la rentrée 2012, trois académies volontaires (Besançon, Orléans-Tours et Strasbourg) ont choisi d'étendre l'enquête à l'ensemble de leurs établissements publics du second degré.

DÉFINITIONS

Pour mesurer l'absentéisme des élèves, le seuil de **quatre demi-journées d'absence non justifiées** par mois a été retenu, car il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux « manquements à l'obligation scolaire » atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être « justifiés ».

Le taux d'absentéisme correspond au rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée **quatre demi-journées par mois ou plus** sur l'effectif total.

Le taux d'absentéisme lourd est mesuré par le rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée **plus de dix demi-journées** sur l'effectif total.

Le temps d'enseignement perdu est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des **heures d'absences – justifiées ou non** – rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

La proportion d'élèves signalés à la direction académique (DASEN) pour absentéisme ne correspond pas à celle d'élèves absentéistes (taux d'absentéisme). En effet, un établissement ne signale pas systématiquement à la direction académique tous les élèves absentéistes.